

Réforme des nouveaux rythmes scolaires 2023

Colloque Bruxelles | 7 décembre 2022 | Musée de l'Armée

Pour rappel !

- ▶ Cette réforme ne concerne que la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- ▶ Elle est d'application dès cette année scolaire 2022-2023 et cela uniquement pour l'enseignement fondamental, c'est-à-dire le maternel, le primaire et le secondaire (enseignement général, technique, professionnel et spécialisé), pour l'enseignement de promotion sociale et pour l'enseignement artistique à horaire réduit (ESAHR).

Nouvelles appellations des vacances scolaires !

- ▶ Vacances de la Toussaint → **Congé d'automne**
- ▶ Vacances de Noël → **Vacances d'hiver**
- ▶ Vacances de Carnaval → **Congé de détente**
- ▶ Vacances de Pâques → **Vacances de printemps**

Congé de détente (ex vacances de Carnaval)

Passage à 2 semaines

- ▶ Premier changement important en 2023 : le congé de détente en Fédération Wallonie-Bruxelles se déroulera sur **2 semaines du 18 février au 5 mars 2023**.
- ▶ La **1^{ère} semaine du 18 au 26 février** va être intéressante pour ouvrir les attractions vu la concomitance des vacances de la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, de la **Flandre**, de la **Communauté germanophone**, de la **zone Sud des Pays-Bas** et de la 2^{ème} semaine de vacances de la zone B de France (Académies de Lille, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg).
- ▶ Par contre la **2^{ème} semaine** risque d'être un peu plus calme puisqu'il n'y aura plus que la Fédération Wallonie-Bruxelles et les **zones Nord et Centre des Pays-Bas**.
- ▶ Il y a fort à parier que **cette quinzaine sera privilégiée pour les vacances de ski des wallons et bruxellois** puisque les vacances de printemps se dérouleront début mai... une période où la neige aura déjà bien fondu.

Un mois d'avril tout à fait atypique

- ▶ Pendant la **1^{ère} quinzaine d'avril**, il y aura les vacances de la **Flandre**, de la **Communauté Germanophone** et du **Grand-Duché du Luxembourg**. Il faut y ajouter le WE de 3 jours à Pâques.
- ▶ **Attention! Pendant cette quinzaine, il ne sera pas possible d'employer des étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles hormis les WE et jours fériés.**
- ▶ Pendant la **2^{ème} quinzaine d'avril**, il n'y aura que la **zone B de France** en vacances.
- ▶ On peut espérer avoir aussi pendant tout le **mois d'avril des groupes scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles** avec un glissement des excursions qui se faisaient la 1^{ère} quinzaine de mai et qui pourraient être anticipées en avril !

Vacances de printemps (ex vacances de Pâques) Toujours fin avril début mai

- ▶ Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les **vacances de printemps** vont se dérouler **du 29 avril au 14 mai 2023**, ce qui est inédit et constitue un changement important!
- ▶ La **1^{ère} semaine des vacances de printemps** sera bien chargée car elle sera **commune** pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et les **3 zones des Pays-Bas : nord, centre et sud**.
- ▶ Avec deux congés complémentaires : l'Ascension du 18 au 21 mai et la Pentecôte du 27 au 29 mai, ce mois s'annonce chargé en fréquentation!

Vacances d'été

Dernier jour d'école le 7 juillet

- ▶ Les **vacances d'été de la Fédération Wallonie-Bruxelles débuteront dorénavant toujours le 1^{er} samedi du mois de juillet.**
- ▶ En 2023, ce sera donc le **samedi 8 juillet**. Le **début de nos vacances** en Fédération Wallonie-Bruxelles **coïncidera avec la zone B de France et la zone Nord des Pays-Bas**. Quant à elles, les écoles de Flandre et de la Communauté germanophone seront déjà en vacances depuis 1 semaine.
- ▶ Pour les **excursions scolaires récréatives**, qui sont habituellement concentrées après les examens de fin d'année, soit en juin, il est fort probable, toujours pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que la période soit **décalée vers fin juin et début juillet**.

Et dans l'enseignement supérieur?

- ▶ **L'enseignement supérieur** a fixé un **nouveau calendrier académique 2023-2024**.
- ▶ **Outre une rentrée avancée à la fin août**, un groupe de travail qui intègre des représentants des universités, des Hautes écoles, des écoles supérieures des arts, des syndicats, des étudiants et les acteurs des secteurs sportifs et de la jeunesse, est également tombé d'accord pour **harmoniser les congés d'hiver avec ceux de l'enseignement obligatoire. Les détails sont encore à finaliser**.

Calendrier de l'enseignement obligatoire : 2023-2024

- ▶ **Rentrée scolaire** : lundi 28 août 2023
- ▶ **Congé d'automne** : du samedi 21 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023
- ▶ **Vacances d'hiver** : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
- ▶ **Mardi gras** : mardi 13 février 2024
- ▶ **Congé de détente** : du samedi 24 février 2024 au dimanche 10 mars 2024
- ▶ **Lundi de Pâques** : lundi 1^{er} avril 2024
- ▶ **Vacances de printemps** : du samedi 27 avril 2024 au dimanche 12 mai 2024
- ▶ **Jeudi de l'Ascension** : jeudi 9 mai 2024
- ▶ **Lundi de Pentecôte** : lundi 20 mai 2024
- ▶ **Vacances d'été** : dès le samedi 6 juillet 2024